



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

CARREFOUR RD 974, CONVENTION

Il est convenu d'avoir recours à un groupement de commandes entre le Conseil Général 21 et la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de la RD 974 avec la Grande Rue, dans le but d'assurer une meilleure coordination et de réaliser des économies en mutualisant la passation des marchés publics. Une convention matérialise ces objectifs et définit entre autre la nature des travaux pour chacun des cocontractants et, à titre estimatif, le montant des crédits à engager pour le financement de l'opération, soit 102 200€ pour la commune.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de groupement avec le Conseil Général telle que présentée ci-dessus.

La consultation des entreprises est lancée et le dépouillement des offres aura lieu après le 10 juillet. Le piquetage de l'emprise du carrefour est réalisé. L'exploitant des vignes obtient l'autorisation de procéder à la dernière récolte des raisins sur l'emprise communale mais devra libérer la parcelle juste après.

Une question est posée par un riverain sur le cahier de doléances concernant le futur aménagement de ce carrefour. Il n'est pas possible d'y répondre sans consulter les services du Conseil Général.

VACANCES DU PERSONNEL

Le maire porte à connaissance les dates des vacances du personnel communal.

Après vote à l'unanimité, il est décidé que l'adjoint technique sera remplacé par une personne employée sous contrat d'une durée hebdomadaire de 20h. Ses horaires de travail pourront s'adapter à la situation météorologique du moment.

Il est fait une répartition des tâches pour les locations de la salle des fêtes qui se dérouleront pendant les congés annuels de la responsable.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°3

Section de FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
F.P.I.C. (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	Article 73925 : + 1 500€	Recette prise sur l'excédent dégagé au Budget Primitif 2013 + 1 500 €

TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Les travaux de maçonnerie du local technique communal sont presque achevés, les branchements réalisés et le forage du puits est en cours, après plusieurs essais. L'entreprise de bardage est sur le chantier. Une coloration anormale de l'eau est détectée et une analyse est en cours auprès du laboratoire départemental.

TRAVAUX EGLISE

Après l'enlèvement des tuiles et des chevrons du toit de l'église, les maçons déblaient les gravats de tuiles anciennes (20 tonnes) qui étaient restées sur la voûte du chœur, cause partielle de sa déformation. Il s'agit à présent de retirer toute la charpente et de réaliser une ceinture dans les murs avant la pose de la nouvelle charpente.

PROJET DE BORNAGE EN COTE ROTIE

Le maire porte à connaissance l'avant projet de bornage en Côte Rôtie. Le Conseil Municipal vote et approuve le projet avec 10 voix pour et une abstention. Le chemin d'accès existant devra être déplacé et réalisé en tenant compte du ruissellement en cas de fortes précipitations.

La commune décide donc de vendre une partie de la parcelle A292 pour une surface de 402 m² à M. Franck NOIROT ainsi que d'une autre partie de la même parcelle pour une surface de 367 m² à M. Jean Pierre DUPREY.

Après vote à l'unanimité, le prix de vente de ces deux terrains est fixé à 0,36€ le mètre carré. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte notarié se rapportant à ces deux ventes auprès de Maître ROYET, notaire à Nuits Saint Georges, Côte d'Or.

Une convention sera établie avec M. Franck NOIROT pour l'entretien du chemin qu'il utilisera pour accéder à sa maison.

PROJET DE REFECTION DES TOILETTES DE LA SALLE DES FETES

Le projet de réfection des toilettes de la salle des fêtes est chiffré par des devis estimatifs. Il sera examiné par la commission des bâtiments. Une réunion est fixée au 10/07/13, à 19h.

Le Conseil Municipal accepte le contrat d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'établissement de l'avant projet sommaire, d'un montant de 0000€ hors taxes, avec M. Philippe HOUBERDON de Morey Saint Denis

ATTRIBUTION DE JARDINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal attribue les jardins communaux suivants :

- parcelle AN127, 4a 13ca, lieudit « Prés Bouffeu » à Monsieur Georges LIGNIER

- parcelle AN122, 5a 62ca, lieudit « Prés Bouffeu » à Monsieur François FOURNIER
- parcelle AN124, 10a 99ca, lieudit « Prés Bouffeu » à Madame Christiane REMONDET.

Le prix de location est de 26 €, par an, payable le 1^{er} décembre de chaque année, à compter du 1^{er} décembre 2013, à charge pour les locataires d'entretenir le terrain alloué.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries aura lieu le 23 juillet à Chambolle, avec deux conseillers de Morey.

Le concours des maisons fleuries de Morey Saint Denis aura lieu le 30 juillet, à 18h, avec deux membres du Conseil Municipal : Nadine DUPREY et Antoine LARDY .

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Les derniers préparatifs sont à régler pour l'organisation du 14 juillet. Rendez-vous est donné samedi 13, à 9h pour la mise en place et le montage des chapiteaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Festival Côte à Côte à Morey, Parc de la Combe, à 19h30.
- Faits divers de la gendarmerie et permis de construire
- Rappel : le stationnement des caravanes est interdit place st Vincent (arrêté du 25 juin 1974)
- Regards d'eaux pluviales à reprendre Chemin de la Croix Jeanniard.
- Acquisitions foncières en cours
- Festival de Musique au Chambertin le dimanche 22 septembre à 17h à l'église de Morey.

Prochain Conseil Municipal le 04/09/2013, en séance publique.